



# Eyrless Chlore

**Fiche technique**

Agent de blanchiment chloré

Produit de blanchiment, destiné à une utilisation à toutes températures. S'utilise en blanchisserie industrielle, hôpitaux ou collectivités, sur tout type de linge (sauf couleurs) en phase de lavage à moyenne température comprise entre 40°C et 60°C.

## Mode d'emploi

Doser de 6 à 15 g/Kg de linge sec  
Adapter selon le modèle de la machine et la dureté de l'eau.  
Température d'utilisation : maximum 60°C  
Rincer ensuite abondamment avec de l'eau potable.

## Conditionnements

- Emballage : bidons de 20 L

## Données techniques

- Aspect : liquide limpide jaune  
- pH : 11,8 - 12,8  
- Densité : 1,15 - 1,17

## Précautions

Eviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

**Ne pas laver les articles portant le symbole :**

Ne pas utiliser manuellement. Ne pas utiliser sur les couleurs. Respecter les indications de lavage des textiles et les conseils du fabricant de la machine à laver.

*Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.*

## Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

## Sécurité selon FDS

Corrosion cutanée, Catégorie 1B.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2.

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Date limite d'utilisation optimale : 3 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.**

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ces déchets. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

**Formule déposée au centre Antipoison France :  
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)**

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

08-07-2022 Ind. 3 ■



**EYREIN**  
INDUSTRIE

ZAC de la Montane - Allée des Iris - 19800 EYREIN - +33 (0)5 55 27 65 27  
contact@eyrein-industrie.com - www.eyrein-industrie.com

